

7e Réunion réseau VIF décembre 2023

Repérer les victimes de violences intrafamiliales

Les intervenants.es

- Véronique Linck - Animatrice réseau EMESO
- Antoine Guernion - Docteur en médecine
- Adeline Sublet - Psychanalyste

■ Déroulé de la session de formation

- Tour de table - présentation des participants
- Rappel sur les violences intrafamiliales - Véronique Linck
- Intervention d'Antoine Guernion : Identifier les personnes victimes
- Intervention d'Adeline Sublet : Accueillir la parole des victimes
- Questions



Véronique Linck

Animatrice réseau EMESO

Equipe Mobile d'Ecoute, de Soutien et d'Orientation

Quelques chiffres 2022

118 femmes ont été tuées par leur (ex) -partenaire, soit une femme tous les 3 jours. 12 enfants

Un tiers d'entre elles avaient subi au moins une forme de violences antérieures.

27 hommes ont été tués par leur (ex) -partenaire.

=> La moitié des femmes autrices avaient déjà été victimes de violences de la part de leur partenaire.

267 tentatives de féminicide en 2022

→ les tentatives de féminicide sont en hausse de 41 % par rapport à 2021

239 089 victimes de violences commises par leur partenaire ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie

- 86% des victimes sont des femmes
- Moins d'1 victime sur 5 déclare avoir déposé plainte
- Plus de la moitié des victimes n'a fait aucune démarche
-

Près de 105 080 auteurs présumés ont été impliqués dans des affaires de violences entre partenaires traitées par les parquets

- 49 630 ont fait l'objet de poursuites => 94 % sont des hommes

Les violences intrafamiliales : définition

Les violences au sein du couple se définissent comme des situations où les faits de violence (agressions physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, économiques) sont à la fois récurrents, souvent cumulatifs, s'aggravent et s'accélèrent (phénomène dit de la «spirale ») et sont inscrits dans un rapport de force asymétrique (dominant /)dominé)et figé.

Tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime, cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, notamment les actes d'agression physique, les relations sexuelles forcées, la violence psychologique et tout autre acte de domination. » selon la définition de l'OMS.

Elles recouvrent des réalités complexes et concernent toutes les populations, quels que soient la culture, le statut socio économique, la profession, la religion ou encore l'âge.

Pas de définition au niveau légal mais la question de l'intégrité des personnes est mise en avant.

Le terme *violence intrafamiliale* vient inclure les enfants qui dans tous les cas subissent les conséquences des violences, en tant que témoins ou victimes.

La différence entre conflit et violences conjugales

Distinction par la relation inégalitaire et asymétrique

Formes identiques : agressions verbales ou physiques.

Violence conjugale : pouvoir de domination sur le partenaire, agressions répétées, manque de respect et univoque (une même personne subit toujours les coups et cède toujours lors des altercations).

L'accumulation de faits, de gestes, de paroles en apparence sans gravité peut constituer des comportements violents.

Le conflit met en opposition 2 partenaires, du fait de leurs opinions ou de leurs sentiments.

	VIOLENCES CONJUGALES	 CONFLIT DE COUPLE
LE POUVOIR	Pouvoir sur l'autre.	Pouvoir sur la situation.
L'INTENTION	Moyen pour avoir le pouvoir sur l'autre.	Le but est d'avoir raison sur le sujet du conflit et non le prétexte pour prendre le contrôle sur l'autre.
LA PERSIS- TANCE	Installation d'une dynamique. Les stratégies sont cycliques et récurrentes. Elles visent à vérifier et réaffirmer la domination sur l'autre.	Sujet de conflit particulier qui n'est pas planifié.
L'IMPACT	Effets visibles sur la victime (peur, honte, culpabilisation, enfermement, doute...).	Liberté d'expression pour chaque protagoniste.

Source : Louise Paradis, 2012, « L'enfant exposé à la violence conjugale, son vécu, notre rôle, l'enfant une éponge »

Le cycle de la violence

Points de vigilance :

Les violences conjugales durent parce qu'elles s'installent progressivement.

La victime perd ses repères, entre une vie de couple « normale » et ce qui ne l'est pas (emprise - destruction de la personne)

Plus est forte l'emprise de cette violence sur la victime, plus s'amenuisent les périodes de lune de miel, qui vont peu à peu disparaître

Période de lune de miel/ réconciliation : la victime retire sa plainte, revient au domicile, rompt toute relation avec l'entourage...

Allers et retours font partie du processus. Chaque tentative de départ permet un apprentissage. L'accompagnement permanent donne de la continuité au processus.



La notion d'emprise

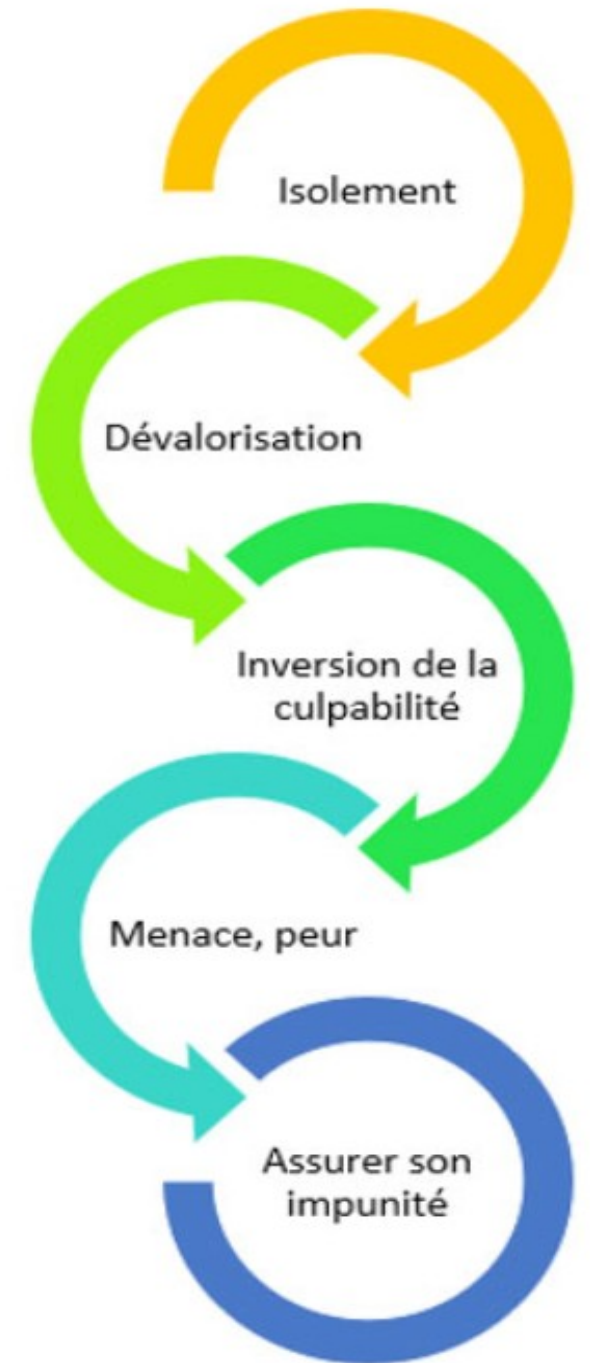


Violences conjugales considérées comme un mécanisme non réciproque de manipulation.

Mise en exergue de la violence psychologique, effacée pendant longtemps au profit de la violence physique.

La loi du 21 juillet 2020 tient compte de cette notion et fait entrer le terme dans le droit.

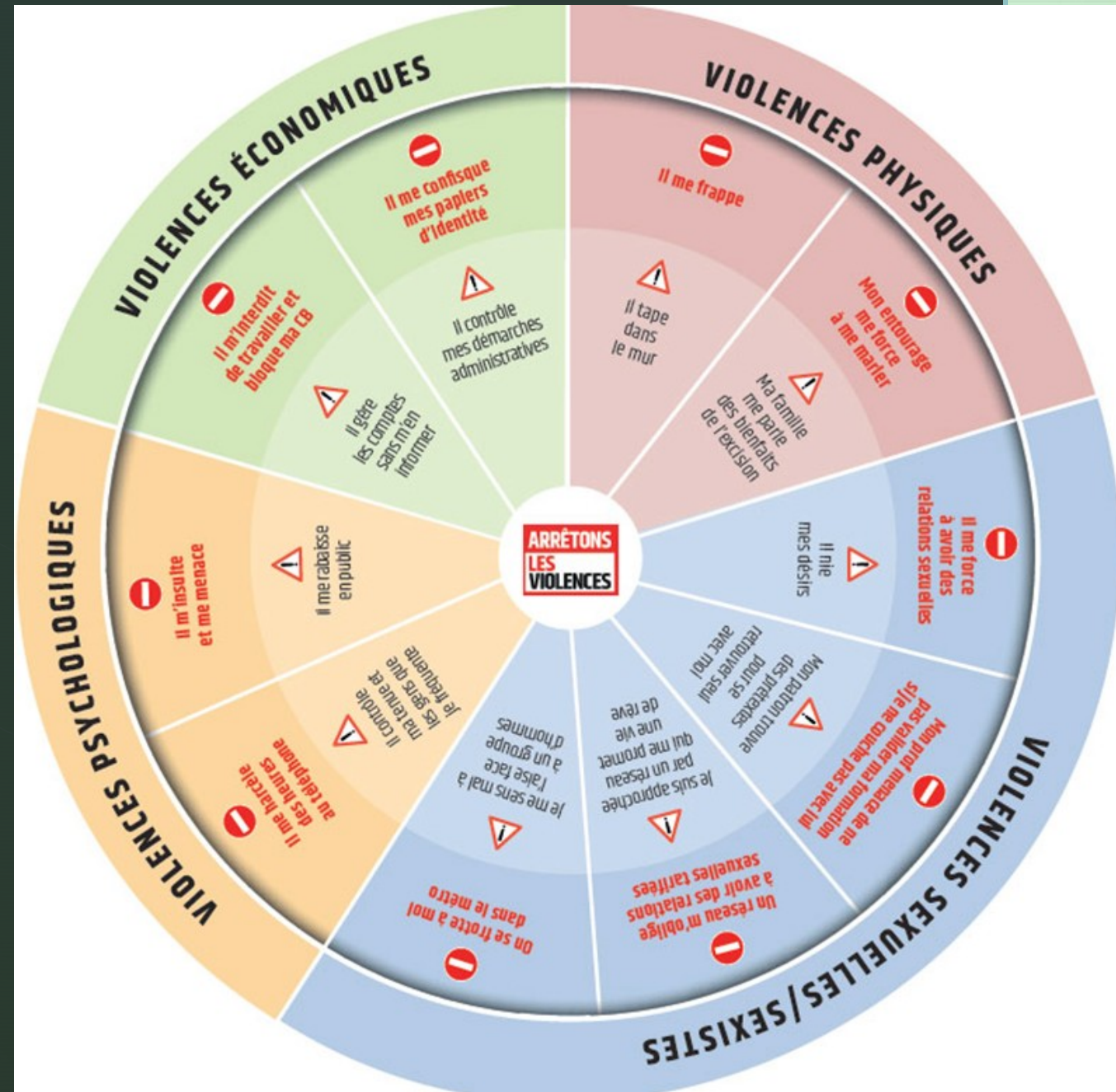
Voir HIRIGOYEN Marie-France, *Femmes sous emprise : les ressorts de la violence dans le couple*, Oh ! Éditions, Paris, 2005 et *Le Harcèlement moral : la violence perverse au quotidien*, La Découverte, Paris, 2003.



Les formes de violences

Les formes de violences au sein des couples sont multiples et peuvent coexister.

Le fait qu'une femme ne présente pas de blessures physiques ne veut pas dire qu'elle n'a pas été violentée.



Les violences psychologiques

Difficiles à repérer, s'installent et s'aggravent progressivement

Si il y a de la violence physique il y a forcément des violences psychologiques

Reposent sur la connaissance intime des « points de sensibilité » de la personne.

Chiffre 3919 :

La ligne d'écoute nationale dénombre dans 85% des appels des violences psychologiques

Le **contrôle** surveiller l'autre de façon malveillante (sommeil, repas, dépenses, relations sociales, empêcher sa progression professionnelle ou scolaire).

L'isolement : éloignement de la sphère intime et/ou privation de moyens de communication

La jalousie pathologique : suspicion constante - attribution d'intention non fondée.

Le harcèlement : peut s'exercer en répétant à satiété un message ou en surveillant la partenaire
=> Saturer les capacités critiques et le jugement pour faire accepter n'importe quoi

Le dénigrement pour atteindre l'estime que l'autre a de lui-même (attitudes dédaigneuses, paroles blessantes, ...)

Les humiliations ont fréquemment des connotations sexuelles. Elles font naître un sentiment de honte qui les rendent davantage inavouables.

Les actes d'intimidation, comme se défouler sur des objets, contribuent à faire naître la peur.

L'indifférence : se montrer insensible ou afficher du rejet envers l'autre, ignorer ses besoins, refuser de lui parler, ne pas tenir compte de son état physique ou psychologique.

Les menaces, comme enlever les enfants, frapper, se suicider ... , créent une anticipation des agressions pour maintenir le pouvoir sur l'autre.

Les facteurs de risques

LES FACTEURS DE RISQUES IDENTIFIÉS PAR LA MISSION

- Etre une **FEMME**
- Les **ANTÉCÉDENTS DE VIOLENCES** et *a fortiori*, de violences conjugales de l'auteur
- L'ALCOOLISME ET LA DÉPENDANCE AUX PRODUITS STUPÉFIANTS** de l'auteur et/ou de la victime
- L'INACTIVITÉ** de l'auteur et/ou de la victime
- LA SÉPARATION** du couple et l'annonce de celle-ci
- L'ISOLEMENT SOCIAL OU FAMILIAL** de la victime ou du couple
- L'EMPRISE ET LA DOMINATION** sur le/la partenaire
- LES MALADIES PSYCHIATRIQUES, LES FRAGILITÉS PSYCHOLOGIQUES ET LES PATHOLOGIES NEUROLOGIQUES** de l'auteur ou de la victime

EMESO, un service mis en place le 25 novembre 2020 par l'association Inter'Aide

Réponse apportée aux personnes victimes

- EMESO vise à ce qu'un plus grand nombre de ces cas soient détectés et pris en charge, par un appel sur la ligne d'écoute d'elles ou de leur entourage, ou par l'orientation d'un.e professionnel.le, afin de dépasser la barrière de l'isolement physique et le déni sociétal que les personnes victimes doivent affronter pour parler.

Et aux professionnel.le.s

- L'initiative vise aussi à aider les professionnel.le.s à savoir comment agir face à une telle situation, afin d'assurer un parcours de sortie des violences le plus efficace et adapté possible. Pour cela, l'interconnaissance est primordiale, ainsi que le recours possible à un.e professionnel.le spécialisé.e.

EMESO, c'est :

Une dynamique « d'aller vers »

Permettre la révélation des violences par l'anonymat

Un gain de temps et d'efficacité
pour tou.te.s

Plus de situations détectées et
rapidement prises en charge

Un point d'information et
d'orientation pour les
professionnel.le.s

Un maillage du territoire resserré

Assurer un service de **proximité**

Un numéro dédié pour tout l'arrondissement

un **3919 local** (ligne
d'écoute et
d'orientation, de 13h30
à 17h, du lundi au
vendredi) mis en
service le 25 novembre
2020 par Inter'Aide

un **service pour les
professionnel.le.s** afin
de faciliter la détection,
l'accueil de la parole et
l'orientation par
l'animation d'un réseau
viganais

une **équipe mobile
d'écoute, de soutien,
d'orientation**, qui se
déplace au gré de
besoins dans
l'arrondissement
viganais

des permanences
d'écoute dans
différentes villes de
l'arrondissement :
Quissac, Saint-
Hippolyte-du-Fort, Le
Vigan

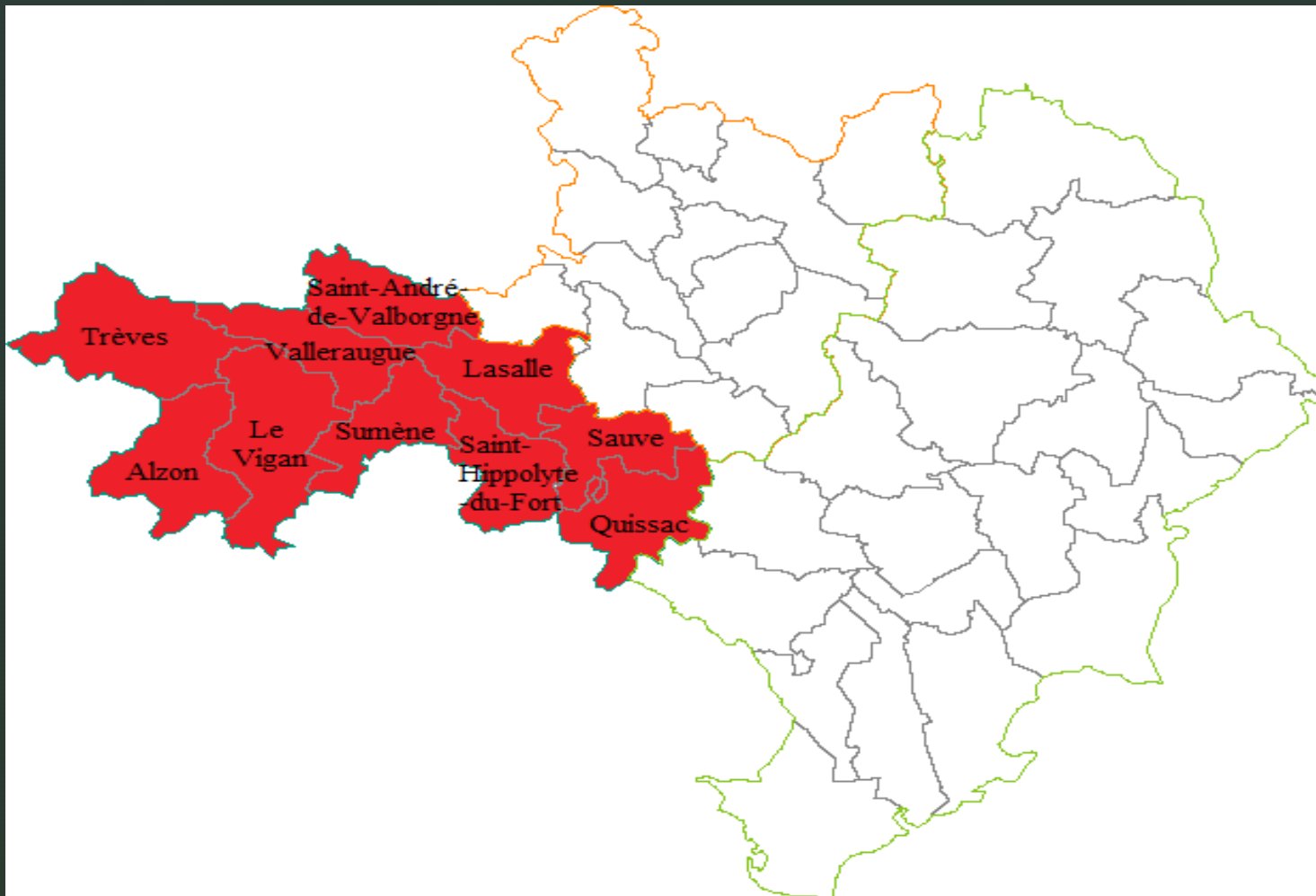
Vaincre **l'isolement**

Un accompagnement
personnalisé

Réduire **les risques**

Prendre en compte
**toutes les
vpsychologiquesviolences**
(verbales,, etc.)

Le territoire d'intervention



Les modalités d'intervention

- Un premier contact par le biais de la ligne d'écoute en majorité via une orientation par les partenaires (psychologues, infirmiers.ères, médecins, mairies, ...)
- Un entretien téléphonique pour évaluer le danger et envisager une mise à l'abri (2 places d'hébergements dédiées VIF dans le cadre du SIAO gérées par l'association Inter'Aide).
- Des rencontres téléphoniques ou physiques :
 - Conseiller, sensibiliser et informer les personnes victimes et leur entourage.
 - Mettre en lien avec des professionnels en fonction des besoins.
- Des lieux de permanences (Quissac, Saint-Hippo, Le Vigan, Sauve, ou ailleurs à la demande).
- Le suivi des situations pour accompagner des personnes victimes sans autre interlocuteur et rompre l'isolement.
- Des réunions de sensibilisation à destination des professionnels.les (2 par an) sur des thématiques liées aux violences conjugales et intrafamiliales.
- Cette ligne est aussi dédiée aux professionnels.les pour les informer et échanger.

Points forts d'EMESO

Réactivité (au maximum, les premiers appels sont pris en charge immédiatement + un rdv physique est proposé dans les 48 h pour chaque nouvel appel)

Territorialité (mise en lien précise avec des professionnel.le.s adapté.e.s à chaque situation + visite en tout lieu, même très reculés...)

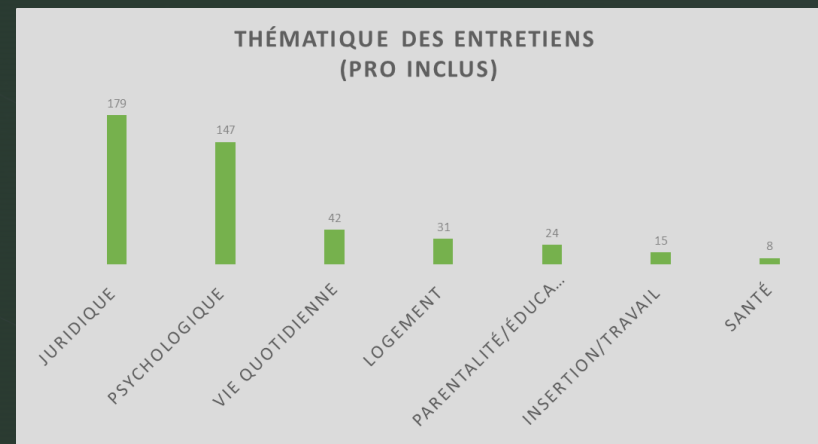
Approche globale : assistante sociale de formation
Entretiens aborde tous les aspects de la vie des personnes

Les actions en 2023

EMESO a été mobilisée sur **80 situations** :

60 personnes victimes ont été suivies, dont 2 homme (soit 2 de plus qu'en 2022),
17 professionnel.le.s ont été écouté.e.s, conseillé.e.s et orienté.e.s dans le cadre de leur prise en charge d'une personne victime, ainsi que 3 personnes de l'entourage d'une victime.

Thématiques abordées :



Réunion réseau :

- accompagnement des auteurs
- repérage des personnes victimes

27 février 2024 : réunion de réseau sur le repérage des personnes victimes
Antoine Guernion Docteur en médecine et Adeline Sublet Psychanalyste.

Vous pouvez faire partie du réseau VIF

Quelques partenaires

Des associations vous accompagnent dans l'urgence :

Via Femina Fama à Nîmes : 06 68 44 40 61 (24h/24, 7j/7)

La Clède à Alès : 06 45 26 99 14

Pour une mise à l'abri : 115

Les centres médico-sociaux vous aident dans toutes vos démarches

Au Vigan : 04 67 81 86 60

À Saint-Hippolyte-du-Fort : 04 66 77 20 15

À Quissac : 04 66 77 48 01

À Anduze : 04 66 61 70 20

Le CIDFF 30 vous apporte informations juridiques,
Accompagnement, psychologique, etc. : 04 66 38 10 70 (à Nîmes)

Conseil gratuit d'un avocat ou d'une avocate

07 87 48 06 67 (7j/7)

En cas de danger immédiat

17 Gendarmerie (ou 112)

18 SAMU (ou 15)

Par SMS : 114 (= 15, 17, 18)

Numéros nationaux d'écoute et d'orientation

39 19 Violences Femmes Info

116 006 France Victimes

Site d'informations du Gard

aidesauxfemmes.gard.fr/

Signalement en ligne

service-public.fr/cmi

Chat 24h/24 avec la gendarmerie

Signalement à la pharmacie
qui contacte la gendarmerie

Documents et autres ressources

Le site de la MIPROF avec des kits pour s'outiller :
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/outils-de-formation>

La demi-journée professionnelle annuelle :
Rencontres interprofessionnelles de la MIPROF | 22 novembre 2022 | Arrêtons les violences (arretonslesviolences.gouv.fr)

La lettre de l'observatoire national pour des chiffres clés

Le site d'EMESO avec des coordonnées utiles classées par thèmes :
<http://www.ass-interaide.fr/violences-conjugales/>

[Les documents du drive rassemblant les informations des réunions de réseau](#)

<https://decliviolence.fr/p/les-pieges-a-eviter>

Intervention d'Antoine Guernion – Docteur en médecine –

Lauréat prix Agnès Mac Laren 2023

Identifier les personnes victimes de violences

Adeline Sublet Psychanalyste

Accueillir la parole des victimes

■ Merci de votre attention